

EXPONENS Conseil & Expertise
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
20, rue Brunel
75017 PARIS

MAZARS
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

ARGAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 32.367.502 €
siège social : 10, rue Beffroy - 92200 Neuilly-sur-Seine
N° Siren : 393 430 608

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées
Assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2018

(17^{ème} résolution)

EXPONENS Conseil & Expertise
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
20, rue Brunel
75017 PARIS

MAZARS
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

ARGAN

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées
Assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2018

(17^{ème} résolution)

ARGAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2018 - 17^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

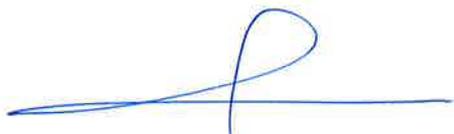
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 28 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

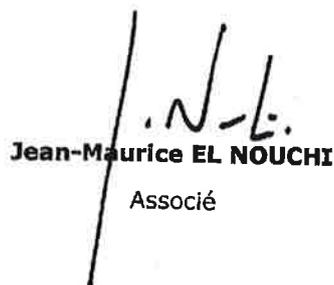
EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan CORBIĆ

Associé

MAZARS



Jean-Maurice EL NOUCHI

Associé